



uncdir@unc.fr



En dépit des soucis quotidiens, des incertitudes actuelles et de la morosité de notre temps, le personnel du siège de l'Union nationale des combattants souhaite que l'espérance de Noël règne dans vos cœurs tout au long de l'année 2014 !



Philippe Schmitt
Directeur des services administratifs de l'UNC

CONSEIL DES DEPARTEMENTS 2014



→ Déroulement

- Accueil au Cercle national des armées 8, place Saint Augustin 75008 Paris à partir de 8h30.
- De 9h30 à 9h45, salle des Fêtes, ouverture de séance par le Président général.
- De 9h45 à 11h45 : Travaux en ateliers.
 - ☛ Recrutement (Gérard Moureuil et Michel Leboeuf) *salle des fêtes.*
 - ☛ Communication (Lucien – Louis Bayle) *salle des fêtes à partir de 10h45.*

- Action civique (Dominique Boyet) *salle Turcos.*
- Législation et action sociale (Jacques Bouté et Pierre Polisset) *salle Maryse Bastié – cuirassiers.*
- Humanitaire (Gérard Colliot) *salle Jeanne d'Arc.*
- Veuves de guerre et veuves d'anciens combattants (Denise Darricau et Louckie Lis) *salle des poilus.*
- Antenne décorations dans les ordres nationaux (Michel Richaud) *salle des bridgeurs.*

- De 12h00 à 14h00 : Déjeuner.
- De 14h00 à 15h15 : Synthèse des travaux des ateliers *salle des fêtes.*
- De 15h15 à 15h30 : Pause.
- De 15h30 à 16h15 : Réponses aux questions.
- A partir de 16h15 : Directives du Président.

➔ Inscriptions

- Bulletin d'inscription à retourner pour le 15 janvier 2014 au Siège national.
- Possibilité de déjeuner sur place pour 30€ à verser à l'inscription.

MESSE DE « FONDATION » DE L'UNC



Le dimanche 2 février à 11h00 en la cathédrale des soldats, Eglise Saint – Louis, des Invalides.

RAVIVAGE DE LA FLAMME



Le dimanche 3 février à 18h30 à l'Arc de Triomphe, Place de Etoile.

PROCHAINEMENT L'UNC SUR FACE BOOK

Vous pouvez, au reçu de cette lettre, retrouver sur le réseau social *FACE BOOK* une nouvelle page "UNC Nationale" qui diffusera gratuitement toutes les informations nationales sur les grands rendez- vous de l'association.

Vous y trouverez également des éléments de langage, des prises de positions nationales, des liens sur les grandes commémorations du monde combattants, des vidéos d'interventions internes ou externes ainsi que des réactions sur les valeurs que nous partageons. Ce site ouvert contribuera à renforcer les liens entre tous ceux qui fréquentent les réseaux sociaux.

AGENDA JANVIER 2014

- **Vendredi 10 janvier à 9h30** : Réunion de la commission nationale de législation.
- **Jeudi 16 janvier à 9h30** : Réunion du groupe de travail « Statuts et règlement intérieur ».
- **Samedi 18 janvier à 10h30** : Réunion de la commission nationale d'action civique.
- **Lundi 20 janvier à 10h30** : Réunion de la commission recrutement
- **Vendredi 31 janvier** :
 - à **10h00** : Réunion du groupe de travail « Exposition Opex ».
 - à **14h30** : Réunion de la commission Relations internationales.
 - à **17h00** : Réunion du Bureau national.

INFOS SIEGE DE L'UNC

Pour cause de stages de formation des personnels, les services suivants du siège seront momentanément fermés en janvier :

☞ Le **magasin de ventes** de l'UNC, le **jeudi 9** et le **vendredi 10 janvier**.

Réouverture le lundi 13 janvier.

☞ Le **service comptabilité**, le **jeudi 16** et le **vendredi 17 janvier**.

Réouverture le lundi 20 janvier.

MEDAILLE PATRIOTE DE FRANCE

A la demande de quelques présidents départementaux, nous avons sollicité l'avis de la Grande chancellerie de la Légion d'Honneur sur le port de la « **médaille Patriote de France** ».

En retour, la Grande chancellerie précise qu'**il ne s'agit pas d'une décoration officielle de l'Etat français** mais d'une médaille associative. En conséquence, elle ne peut être portée que lors des manifestations et des cérémonies propres à cette association.

A cette occasion, la Grande chancellerie attire de nouveau l'attention sur les articles R.171 et R. 172 du Code de la Légion d'Honneur, relatifs aux dispositions pénales quant au port de décoration non réglementaires.

ASSURANCE



A compter du 1^{er} janvier 2014, la garantie accordée pour un dommage « vestiaire » reste d'un montant de 100 000€ par sinistre mais la franchise du vestiaire gardée est ramenée de 500€ à 250€.

Rappel : Pour que cette garantie de la police responsabilité civile s'exerce, il faut donc qu'il y ait tout à la fois :

- ☛ Une faute de l'organisateur (section UNC).
- ☛ Un dommage subi par un tiers.
- ☛ Un lien entre la faute et le dommage.

RECU FISCAUX



Les associations ou sections UNC n'ont pas le droit d'émettre des reçus fiscaux car leurs activités ne correspondent pas aux dispositions de l'article 200 du Code général des Impôts.

Y contrevenir expose la section ou l'association à une amende égale à 25 fois la totalité des montants des reçus accordés !

PROJET EXPO OPEX

Dans le cadre de la réalisation d'une exposition nationale appelée "**Notre armée - 50 ans d'opérations extérieures depuis 1964**", l'UNC recherche des photos concernant les différentes opérations extérieures afin de compléter les panneaux d'exposition en cours de réalisation. Merci de bien vouloir contacter le responsable de ce projet national : Henri Chemin - cheminhj@orange.fr - ☎ 06.07.31.58.59.



Progressivement, l'implication des départements et des sections de l'UNC dans des actions concernant les commémorations du centenaire de la guerre 1914/1918 se confirme.

Henri Chemin, mandaté par le conseil d'administration, continue de regrouper au niveau national toutes les informations concernant ces projets UNC locaux : Contact : cheminjh@orange.fr

Encore d'autres actions projetées (cette liste n'est pas limitative) :

➤ **Concours** de réflexion civique s'adressant à toute personne sans limite d'âge organisé conjointement par l'UNC 57, l'ONAC - VG, le Conseil Général de la Moselle, le Conseil Général de Lorraine et l'Inspection Académique de la Moselle.

1. *La guerre de 1914 à 1918 : en août 1914 la France entre en guerre contre l'Empire Austro - Hongrois. Analysez la situation avant et après l'entrée en guerre, en France et dans les départements annexés du Rhin et de la Moselle.*

2. *De 1870 à 1945 : analysez les influences de ces conflits sur le patrimoine militaire et culturel de la Lorraine.*

Le site de la Mission « **centenaire.org** » vous fournit l'essentiel des informations que vous attendez et vous propose des dossiers synthétiques très riches.



LE SAVIEZ - VOUS ?

(extraits du site : www.legiondhonneur.f/shared/fr/questionsreponses/reponses)



Peut-on aujourd'hui être décoré à titre posthume ?

Non, il n'y a plus de décoration à titre posthume, cependant dans un délai d'un mois le Premier Ministre sur délégation du Président de la République est autorisé à décorer dans l'un des 2 ordres les personnes blessées ou tuées dans l'accomplissement de leur devoir et qui sont reconnues dignes de recevoir cette distinction.

Je viens d'être nommé dans l'ordre national. Que se passe - t-il ?

Vous allez recevoir les félicitations du grand chancelier par un courrier où il vous expliquera comment remettre votre décoration. Il vous sera demandé de désigner la personne qui vous la remettra.

Peut-on porter sa décoration (LH/ONM) avant de procéder à sa remise ?

Non, il faut se faire remettre sa décoration pour pouvoir la porter.

J'ai été décoré de la médaille militaire - que dois-je faire ?

Vous pouvez porter votre décoration dès la publication au Journal Officiel. En effet, la remise officielle n'est pas obligatoire.